

LES INDÉPENDANTS : UNE CROISSANCE PORTÉE DEPUIS 10 ANS PAR L'AUTO-ENTREPRENARIAT

Fin 2019, on dénombre près de 3,6 millions de comptes travailleurs indépendants. Ils étaient 2,6 millions en 2009. La croissance annuelle moyenne, qui s'élève à 3,3 % depuis 2009, résulte principalement de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur.

Fin 2019, les auto-entrepreneurs représentent près d'un indépendant sur deux (47,6 %) parmi les inscrits. 68,4 % sont dits « économiquement actifs » parce qu'ils génèrent un chiffre d'affaires positif sur l'année.

Hors professions médicales, les autres travailleurs indépendants, dits « classiques », exercent principalement dans le BTP, la restauration, le conseil ou encore dans l'industrie.

Les travailleurs indépendants sont en majorité des hommes (61,6 %), qu'ils soient auto-entrepreneurs ou non. L'âge moyen est de 45 ans. Les auto-entrepreneurs sont en moyenne plus jeunes (41 ans) que les travailleurs indépendants classiques (48 ans).

Pour 2018, 85,6 milliards d'euros de revenus ont été déclarés par l'ensemble des travailleurs indépendants, pour un revenu moyen de 28 553 euros. Celui-ci est de 41 969 euros pour les travailleurs indépendants classiques et de 5 593 euros pour les auto-entrepreneurs.

Les TI classiques présentent de fortes disparités de revenus moyens entre les secteurs, tandis que les AE affichent des revenus sectoriels plus homogènes. Les revenus moyens sont également dispersés au sein des secteurs, notamment dans ceux de la médecine et des activités juridiques, spécifiques aux TI classiques.

L'analyse régionale révèle aussi des disparités ; la croissance du nombre de travailleurs indépendants est plus élevée en Île-de-France et dans le sud de la métropole, où la pénétration du dispositif auto-entrepreneurs est la plus importante. Si le revenu moyen des travailleurs indépendants classiques est plus élevé dans le Nord, les écarts entre régions des revenus des AE sont moins significatifs.

Enfin le travail indépendant se cumule parfois avec une activité salariée dans le secteur privé. Fin 2019, 15,5 % des indépendants sont également salariés (polyactifs) : 6,5 % des TI classiques, et 21,4 % des AE. Leurs revenus sont dans ce cas deux fois moins importants que ceux des indépendants non salariés dans le secteur privé.

Fin 2019, le réseau des Urssaf comptabilise près de 3,6 millions de comptes travailleurs indépendants (TI, encadré 1), pour un taux de croissance annuel moyen de 3,3 % depuis 2009. Après une hausse moyenne de 3,0 % entre 2009 et 2014 et un ralentissement jusqu'en 2017 (+ 0,8 %), le nombre de TI augmente très nettement depuis 2018 (+ 5,1 % en 2018; 11,4 % en 2019). Ces évolutions résultent principalement de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur en 2009 et de ses adaptations en 2018 (doublement des plafonds de chiffre d'affaires). Fin 2019, 1,7 million de TI sont concernés par ce statut, tandis que 1,9 million sont des TI classiques.

Dès sa mise en place, de nombreux entrepreneurs se sont orientés vers le statut d'auto-entrepreneur, qui requiert de manière générale moins d'investissement en capital et prévoit des procédures simplifiées (+ 25,6 % en moyenne annuelle de 2009 à 2014, + 6,6 % de 2014 à 2017, et + 20,7 % entre 2017 et 2019, tableaux 1 et 2). La croissance annuelle moyenne est de 18,6 % entre 2009 et 2019. La très forte hausse constatée entre 2018 et 2019 (+ 26,5 %) doit être cependant nuancée compte tenu du report exceptionnel en 2021 des radiations des AE non actifs durant 24 mois¹ (graphique 1). Sur 1,711 million d'AE inscrits fin 2019, 1,171 million étaient économiquement actifs, et ont généré un chiffre d'affaires positif (encadré 2) durant

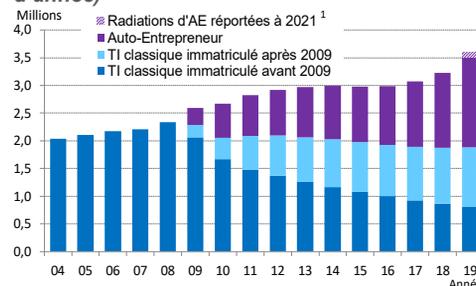
l'année 2019, soit 68,4 % (72,5 % après correction des radiations).

Au cours des 10 dernières années, le statut d'indépendant classique a perdu en attractivité (- 2,3 % par an de 2009 à 2014, - 2,2 % de 2014 à 2017, et - 0,3 % de 2017 à 2019), avec une décroissance annuelle moyenne de 1,9 %.

Fin 2019, les TI classiques représentent 52,4 % de l'ensemble des indépendants, une proportion qui a connu une baisse continue depuis la création du statut AE.

La contraction des TI classiques est liée à la diminution du nombre d'artisans et de commerçants (- 3,4 % en moyenne annuelle de 2009 à 2019), avec une baisse annuelle de 4,1 % en moyenne de 2009 à 2014, de - 3,7 % entre 2014 et 2017, puis de - 1,4 % de 2017 à 2019.

Graphique 1 : Nombres de TI classique et AE depuis 2004 (administrativement actifs en fin d'année)



Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Nombre de comptes travailleurs indépendants entre 2009 et 2019

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)					Contribution à la croissance totale (2019/2009)	
	2009	%	2014	2017	2018	2019	%	2014 / 2009	2017 / 2014	2018 / 2017	2019 / 2018		2019 / 2009
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	2 592	100,0	2 998	3 071	3 228	3 595	100,0	3,0	0,8	5,1	11,4	3,3	100,0
TI classiques	2 282	88,0	2 027	1 895	1 875	1 884	52,4	-2,3	-2,2	-1,0	0,5	-1,9	-39,6
dont Artisans et Commerçants	1 572	60,7	1 277	1 139	1 116	1 107	30,8	-4,1	-3,7	-2,0	-0,8	-3,4	-46,4
dont Professions libérales	707	27,3	750	756	759	776	21,6	1,2	0,3	0,4	2,3	0,9	6,9
Auto-entrepreneurs (AE) *	311	12,0	971	1 175	1 353	1 711	47,6	25,6	6,6	15,1	26,5	18,6	139,6
dont AE Artisans et Commerçants	217	8,4	689	793	906	1 148	31,9	26,0	4,8	14,3	26,7	18,2	92,8
dont AE Professions libérales	94	3,6	282	383	447	563	15,7	24,6	10,7	16,7	26,1	19,6	46,8
dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs à fin d'année	160	51,6	717	886	1 015	1 171	68,4	34,9	7,3	14,6	15,4	22,0	-
dont AE Artisans et Commerçants	109	35,1	500	592	672	773	45,2	35,7	5,8	13,5	15,0	21,6	-
dont AE Professions libérales	51	16,6	217	294	343	399	23,3	33,3	10,7	16,8	16,0	22,7	-

Source : Acooss - Urssaf

¹ On estime à 95 000 le nombre d'AE qui auraient été radiés fin 2019 si le processus de radiation des comptes sans chiffre d'affaires pendant 2 années consécutives avait eu lieu comme les années précédentes. Le nombre d'AE administrativement actifs fin 2019 aurait ainsi été de 1,616 million, portant à 3,500 millions le nombre total d'indépendants à fin 2019. L'évolution du nombre AE entre 2018 et 2019 s'établirait à + 19,5 % (+ 17,3 % en moyenne annuelle depuis 2017) et celle du nombre de travailleurs indépendants à + 8,4 % (+ 6,8 % par an depuis 2017).

Les TI classiques en profession libérale sont quant à eux en hausse de 0,9 % en moyenne entre 2009 et 2019. Inversement, le nombre d'artisans et de commerçants AE a augmenté de 18,2 % en moyenne sur la période. L'évolution du nombre d'AE en profession libérale est quant à elle de + 19,6 %.

Plus d'un tiers des indépendants exercent dans les secteurs de la santé, du BTP ou du commerce de détail

En 2019, les non-salariés exercent en premier lieu dans les secteurs de la santé (14,6 %), du BTP (11,5 %), du commerce de détail (8,3 %), de la restauration et débits de boissons (4,4 %) ou du conseil pour les affaires (4,0 %).

Les deux statuts n'investissent pas les mêmes secteurs

La répartition des indépendants par secteur diffère selon le statut (tableau 2). Ce contraste est en partie lié à l'exclusion des professions réglementées du dispositif AE (professions paramédicales et sages-femmes, médecine générale et spécialisée, pratique dentaire, activités juridiques, expertise comptable).

Parmi les TI classiques, 12,9 % exercent dans le secteur des professions paramédicales et sages-femmes, 6,2 % dans la restauration et débits de boissons, 4,6 % dans le commerce de détails non alimentaire, 4,2 % dans les activités juridiques, ou encore 4,0 % dans la médecine générale.

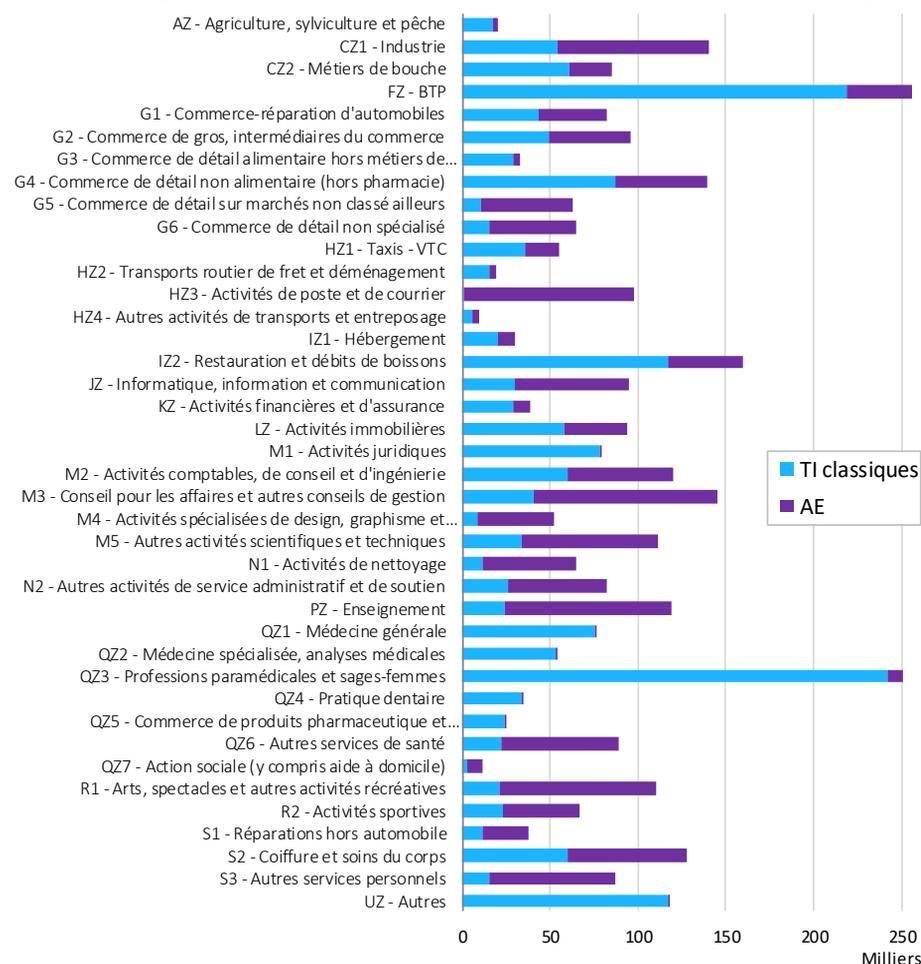
Les AE sont surtout présents dans les secteurs du conseil pour les affaires (6,1 %), les activités de poste et de courrier (5,6 %), l'enseignement (5,5 %), les travaux de finition du BTP (5,3 %) et les arts et spectacles (5,2 %).

Les activités de poste et de courrier (99 % d'AE, graphique 2 et tableau 2), incluant les livreurs de repas pour les plateformes internet, ainsi que les activités de design, de graphisme et d'infographie (83 %), le commerce de détail sur marchés (83 %), le nettoyage (82 %) et l'enseignement (80 %) regroupent une

Encadré 1 : champ de la publication

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants** et **non des individus**. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), man-

Graphique 2 : Ventilations des travailleurs indépendants par secteurs en 2019



large majorité d'AE. Ces activités nécessitent peu d'immobilisation en capital et peuvent être exercées en complément d'une activité principale.

D'autres secteurs, au contraire, font apparaître une part plus importante de TI classiques, comme le commerce de détail alimentaire (87 % de TI classiques), les transports routier de fret et déménagement (80 %) ou encore la restauration (73 %), qui regroupent des activités à plus forte immobilisation en capital.

La répartition entre les statuts d'AE et de TI classiques est quasiment égalitaire pour les activités comptables, de conseil et d'ingé-

nierie (49,9 % d'AE), le commerce de gros, intermédiaires du commerce (49,1 %) et la coiffure et les soins du corps (52,6 %).

La croissance des indépendants concerne tous les secteurs mais dans des proportions qui varient

Dans l'ensemble (tableau 2), tous les secteurs ont connu une augmentation du nombre de TI sur la période 2009 à 2019. Cependant, tous les secteurs n'ont pas connu la même évolution.

Les activités de postes et de courrier, le design et graphisme, l'action sociale, l'enseignement ou encore les VTC, où la proportion d'AE est supérieure, ont évo-

lution des données sociales ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS).

En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus. En 2017, l'INSEE recense 3,5 millions d'indépendants, dont 444 000 exploitants agricoles. L'ACOSS compte 3,071 millions de comptes de travailleurs indépendants en fin d'année.

Par ailleurs, la publication L'Essentiel sur les travailleurs indépendants en 2019 (CPSTI, ACOSS, CNAV et CNAM) reprend les données comptabilisées par l'ACOSS sur le périmètre de la sécurité sociale des travailleurs indépendants (classiques ou AE), à savoir les artisans, les commerçants et les professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés. 3,2 millions de comptes sont dénombrés dans cet ouvrage.

Tableau 2 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité selon leur statut

Secteur d'activité	Ensemble des indépendants inscrits en 2019						dont TI classiques inscrits en 2019						dont auto-entrepreneurs inscrits en 2019							
	Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Niveau	Structure	Evolution moyenne annuelle				Part économique actifs	Part des AE parmi l'ensemble des TI
			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019			2009 / 2014	2014 / 2017	2017 / 2019	2009 / 2019		
	milliers	%	%	%	%	milliers	%	%	%	%	%	milliers	%	%	%	%	%	%		
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	20,2	0,6	0,2	-5,7	0,4	-1,6	17,3	0,9	-1,0	-6,8	-0,9	-2,8	2,9	0,2	24,5	4,3	10,0	15,2	77,7	14,3
CZ1 - Industrie	140,0	3,9	4,6	0,6	9,8	4,4	54,4	2,9	-4,3	-3,4	-1,4	-3,4	85,6	5,0	30,7	5,0	19,4	20,2	76,4	61,1
CZ2 - Métiers de bouche	84,7	2,4	-1,2	-2,0	0,8	-1,0	60,8	3,2	-4,2	-3,6	-2,5	-3,7	23,9	1,4	25,1	3,9	11,1	15,5	70,4	28,2
F1 - BTP gros-oeuvre	132,7	3,7	2,4	-1,4	5,8	1,9	76,2	4,0	-3,5	-2,9	0,4	-2,5	56,5	3,3	28,8	1,4	14,6	17,1	71,3	42,6
F2 - BTP travaux d'installation	110,5	3,1	3,0	-1,4	6,0	2,2	63,9	3,4	-2,4	-2,7	-0,4	-2,1	46,6	2,7	27,5	1,3	17,2	17,0	73,2	42,2
F3 - BTP travaux de finition	169,4	4,7	4,2	-1,7	5,6	2,7	79,2	4,2	-4,0	-3,7	-1,7	-3,4	90,2	5,3	30,7	1,0	13,7	17,7	74,4	53,3
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	82,6	2,3	5,6	0,9	8,1	4,7	43,4	2,3	-1,0	-1,2	0,3	-0,8	39,2	2,3	35,0	4,5	19,3	21,9	56,9	47,4
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	96,3	2,7	0,9	1,7	9,7	2,8	49,0	2,6	-3,9	-2,4	-0,6	-2,8	47,3	2,8	24,1	10,2	24,6	19,8	58,9	49,1
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	32,6	0,9	-1,1	0,0	3,0	0,0	28,5	1,5	-2,3	-0,3	1,3	-1,0	4,1	0,2	21,2	3,0	17,7	14,7	62,4	12,6
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	139,3	3,9	0,1	-1,9	3,1	0,1	86,9	4,6	-4,2	-3,3	-1,6	-3,4	52,4	3,1	21,1	1,5	12,5	13,2	68,0	37,6
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	63,3	1,8	4,8	-2,6	2,6	2,1	11,0	0,6	-13,2	-10,3	-7,1	-11,1	52,2	3,1	24,8	-0,1	5,0	12,8	73,9	82,6
G6 - Commerce de détail non spécialisé	64,4	1,8	7,8	-0,1	17,3	7,1	15,4	0,8	-0,6	-0,8	2,6	0,0	49,0	2,9	13,7	0,3	23,3	11,3	58,3	76,1
HZ1 - Taxis - VTC	55,1	1,5	2,8	6,7	11,2	5,6	35,4	1,9	-0,1	2,2	2,2	1,1	19,7	1,2	81,2	28,8	35,6	54,4	58,5	35,8
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	19,5	0,5	-2,7	-1,6	4,5	-1,0	15,5	0,8	-3,8	-3,2	-0,3	-2,9	4,0	0,2	20,9	13,6	33,5	21,0	52,6	20,4
HZ3 - Activités de poste et de courrier	97,3	2,7	9,2	150,5	89,7	56,4	1,1	0,1	-5,3	-5,7	42,7	2,7	96,2	5,6	32,1	190,7	90,5	80,1	34,0	98,9
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	9,6	0,3	6,0	-2,7	3,3	2,8	5,5	0,3	-2,7	-1,4	-0,2	-1,8	4,1	0,2	41,6	-4,7	8,5	19,2	55,2	42,7
IZ1 - Hébergement	30,0	0,8	-0,2	0,7	4,3	1,0	20,4	1,1	-3,1	-1,9	-0,3	-2,2	9,5	0,6	24,7	10,4	17,0	18,7	86,6	31,8
IZ2 - Restauration et débits de boissons	159,5	4,4	0,6	0,9	5,4	1,6	117,0	6,2	-2,0	-0,7	1,3	-1,0	42,5	2,5	28,0	8,1	20,1	20,2	61,9	26,7
JZ - Informatique, information et communication	95,1	2,6	7,6	2,2	14,3	7,3	29,6	1,6	-1,4	0,9	2,2	0,0	65,5	3,8	18,3	3,1	21,4	14,1	64,5	68,8
KZ - Activités financières et d'assurance	38,9	1,1	1,2	1,9	7,8	2,7	29,1	1,5	-0,8	0,5	3,3	0,4	9,7	0,6	20,8	8,9	25,9	18,1	60,4	25,1
LZ - Activités immobilières	93,8	2,6	0,5	1,7	9,4	2,6	57,8	3,1	-2,0	-2,4	-0,6	-1,8	36,0	2,1	31,7	20,0	34,4	28,6	57,5	38,4
M1 - Activités juridiques	79,7	2,2	3,1	2,2	3,3	2,9	78,4	4,2	3,0	2,3	3,3	2,8	1,3	0,1	11,9	-1,7	7,4	6,8	80,1	1,7
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	120,3	3,3	5,3	2,6	8,7	5,2	60,2	3,2	-0,5	-0,6	-0,3	-0,5	60,1	3,5	27,9	8,1	20,7	20,2	67,5	49,9
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	144,9	4,0	7,2	7,6	19,3	9,6	40,6	2,2	-0,6	-0,2	1,8	0,0	104,3	6,1	19,7	13,9	29,0	19,7	58,4	72,0
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	52,5	1,5	11,2	4,8	14,8	9,9	8,8	0,5	-1,6	0,0	0,9	-0,6	43,8	2,6	18,7	6,3	18,3	14,8	70,3	83,3
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	111,4	3,1	9,7	2,9	11,5	8,0	33,6	1,8	-1,7	-1,2	-0,8	-1,4	77,9	4,6	28,9	5,8	18,4	19,4	70,6	69,9
N1 - Activités de nettoyage	64,9	1,8	13,0	6,9	21,1	12,7	11,5	0,6	-3,0	-2,0	-0,2	-2,1	53,4	3,1	35,0	11,0	27,8	25,9	71,3	82,2
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	82,1	2,3	5,2	0,2	12,4	5,1	26,3	1,4	-3,9	-2,4	1,3	-2,4	55,8	3,3	17,6	2,1	19,1	13,0	71,1	68,0
PZ - Enseignement	118,6	3,3	12,9	5,0	11,0	10,1	23,9	1,3	-2,1	-2,7	-1,6	-2,2	94,7	5,5	29,4	8,3	15,1	19,9	77,4	79,8
QZ1 - Médecine générale	75,3	2,1	-0,5	-0,9	0,5	-0,4	75,3	4,0	-0,5	-0,9	0,5	-0,4	0,0	0,0	23,5	9,3	16,9	17,8	78,0	0,1
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	53,2	1,5	0,9	0,8	1,9	1,1	53,1	2,8	0,9	0,8	1,9	1,0	0,1	0,0	44,3	5,1	9,3	24,1	83,7	0,2
QZ3 - Professions paramédicales et sages-femmes	250,6	7,0	5,1	4,5	4,2	4,7	242,1	12,9	4,8	4,1	3,8	4,4	8,5	0,5	54,9	22,8	17,3	36,7	91,9	3,4
QZ4 - Pratique dentaire	34,2	1,0	-0,5	-0,2	0,3	-0,2	34,2	1,8	-0,5	-0,2	0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	17,0	11,8	7,2	80,0	0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	23,9	0,7	-0,6	0,0	0,1	-0,3	23,8	1,3	-0,6	0,0	0,0	-0,3	0,1	0,0	18,1	-3,7	17,5	11,0	71,4	0,4
QZ6 - Autres services de santé	89,2	2,5	14,2	9,4	9,1	11,7	22,6	1,2	-0,6	0,7	-0,9	-0,3	66,6	3,9	41,0	14,4	13,2	26,7	85,4	74,6
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	11,8	0,3	14,4	8,0	20,2	13,6	3,3	0,2	1,8	4,0	5,5	3,2	8,6	0,5	33,2	10,6	27,7	24,9	61,8	72,5
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	110,4	3,1	9,8	4,8	13,0	8,9	21,6	1,1	-4,7	-4,2	-0,9	-3,8	88,8	5,2	26,8	8,7	17,3	19,2	71,7	80,4
R2 - Activités sportives	66,8	1,9	11,3	3,4	8,9	8,4	23,0	1,2	-0,1	-2,1	-0,6	-0,8	43,8	2,6	40,0	8,1	15,2	24,6	80,0	65,6
S1 - Réparations hors automobile	37,8	1,1	5,3	-2,6	5,4	2,9	11,2	0,6	-5,8	-4,6	-3,6	-5,0	26,6	1,6	18,8	-1,4	10,0	10,6	78,2	70,5
S2 - Coiffure et soins du corps	127,3	3,5	5,4	-0,2	5,9	3,8	60,3	3,2	-2,3	-1,9	-1,2	-1,9	67,0	3,9	27,3	2,1	13,7	16,5	84,1	52,6
S3 - Autres services personnels	86,7	2,4	6,7	4,0	21,5	8,7	15,3	0,8	-5,9	-3,3	-0,2	-4,0	71,4	4,2	19,1	7,2	28,3	17,1	72,0	82,3
UZ - Autres	118,6	3,3	-6,6	-12,8	-10,7	-9,3	117,5	6,2	-6,6	-12,9	-10,7	-9,4	1,1	0,1	-7,5	9,1	-6,7	-2,6	76,8	1,0
TOTAL	3 595,2	100,0	3,0	0,8	8,2	3,3	1 884,1	100,0	-2,3	-2,2	-0,3	-1,9	1 711,1	100,0	25,6	6,6	20,7	18,6	68,4	47,6

* AE avec un chiffre d'affaires positif au moins un trimestre dans l'année

Source : Acoos - Urssaf

lué plus fortement, souvent en lien avec la transformation numérique de l'économie et les nouvelles formes d'emploi qui l'accompagnent.

D'autres secteurs ont eu une croissance quasiment nulle, comme la médecine générale, la pratique dentaire et le commerce de produits pharmaceutique et orthopédique.

L'évolution du nombre de TI classiques est plus dynamique dans le paramédical et les sages-femmes (+ 4,4 %) et l'action sociale (+ 3,2 %).

68,4 % des AE génèrent un chiffre d'affaires

En 2019, 68,4 % des AE génèrent un chiffre d'affaires et sont dits « économiquement actifs » (tableau 2). Ils sont relativement plus nombreux dans les autres services de santé (85,4 %), la coiffure et soins du corps (84,1 %) et les activités sportives (80,0 %). La part la plus faible, qui concerne les activités de poste et de courrier (34,0 %), s'explique essentiellement par le poids des entrées récentes dans le secteur.

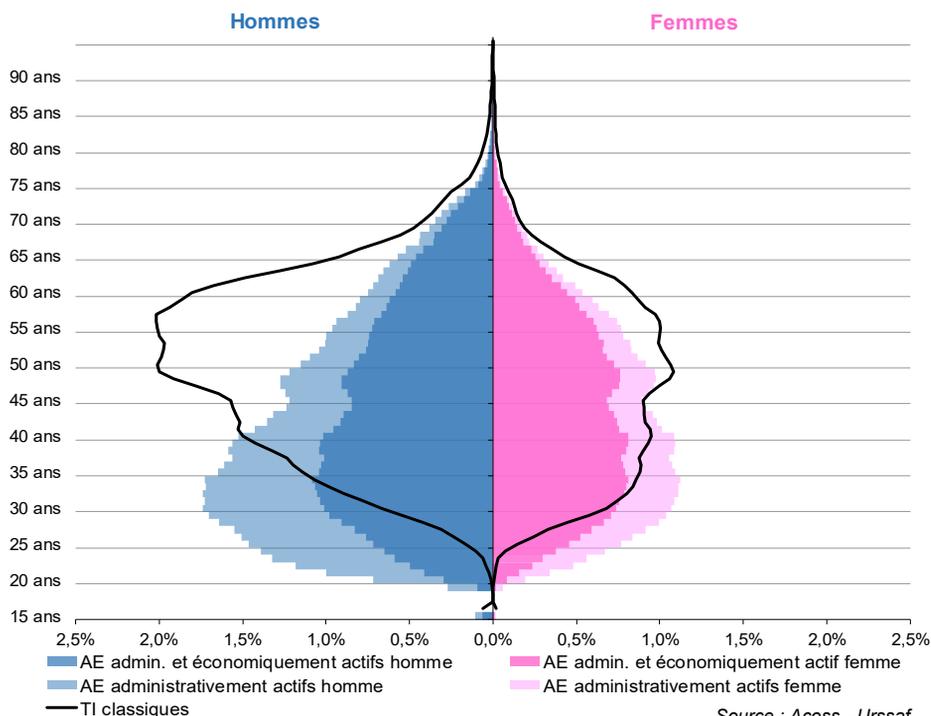
Plus de 3 indépendants sur 5 sont des hommes...

Si le travail indépendant est en majorité masculin (61,7 % d'hommes, tableau 3), la part des femmes a progressé depuis dix ans (32,1 % en 2009 et 37,4 % en 2019). En 2019, elle est légèrement plus importante dans le statut d'AE (39,2 % contre 37,6 % dans le régime classique).

... mais les femmes sont nettement majoritaires dans plusieurs secteurs

Les femmes sont largement majoritaires dans le secteur de la coiffure et soins du corps (88,4 %), dans plusieurs secteurs de la santé comme les professions paramédicales et sages-femmes (67,7 %), autres services de santé (78,9 %) et l'action sociale y compris l'aide à domicile (73 %), ainsi que dans les autres services personnels (64,4 %) (graphique 4). A l'inverse, elles sont très minoritaires dans les secteurs du BTP (4,0 %) et du transport (7,5 %), l'informatique (18,9 %) et les réparations hors automobile

Graphique 3 : Pyramide des âges en fonction du sexe de l'ensemble des travailleurs non-salariés



Source : Acooss - Urssaf

(20,8 % de femmes). Par ailleurs, la parité hommes/femmes est quasiment observée dans les secteurs de l'hébergement (49,7 % de femmes), les activités de design, graphisme et d'infographie (52,0 %), l'enseignement (51,9 %), la médecine générale (47,8 %) et la pratique dentaire (50,4 %).

Les femmes AE sont plus économiquement actives que les hommes

En 2019, 42,3 % des AE économiquement actifs sont des femmes. Cette part est relativement plus importante comparée à la population des inscrits (39,2 %). Ce phénomène s'explique par une sur-représentation féminine dans les secteurs comme la coiffure et les soins du corps où la part des AE économiquement actifs est plus élevée.

Un indépendant a en moyenne 45 ans en 2019...

En 2019, l'âge moyen d'un indépendant est de 45,0 ans. Les hommes sont en

moyenne légèrement plus âgés que les femmes (45,7 ans contre 44,7 ans). Sur l'ensemble des TI, la part des moins de 30 ans (13,2 %) est un peu plus faible que celle des plus de 60 ans (14,9 %).

... 48 ans quand il est classique ...

L'âge moyen des hommes TI classiques est de 49,4 ans contre 47,0 ans pour les femmes. Ils se situent majoritairement dans la tranche d'âge 45 à 60 ans. Les plus de 60 ans sont plus nombreux parmi les TI classiques (18,3 % contre 11,6 % pour les AE). C'est plus particulièrement le cas dans l'hébergement (30,6 %), les secteurs liés à la santé comme la médecine spécialisée (33,8 %), la médecine générale (32,2 %), et le commerce de produits pharmaceutique et orthopédique (27,4 %). Les secteurs où les jeunes sont les plus présents sont ceux davantage investis par le statut AE.

... et 42 ans quand il est AE

Chez les AE, les femmes sont en moyenne légèrement plus âgées que les hommes (42,4 ans contre 41,4 ans). La majorité des AE ont entre 25 et 40 ans. La part des moins de 30 ans est nettement plus importante dans le statut d'auto-entrepreneur (16,0 % contre 4,7 % pour les TI classiques). Ceux-ci sont principalement présents dans les secteurs comme les activités de poste et de courrier (69,4 %), les activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie (27,2 %) et l'informatique (21,7 %, graphique 4).

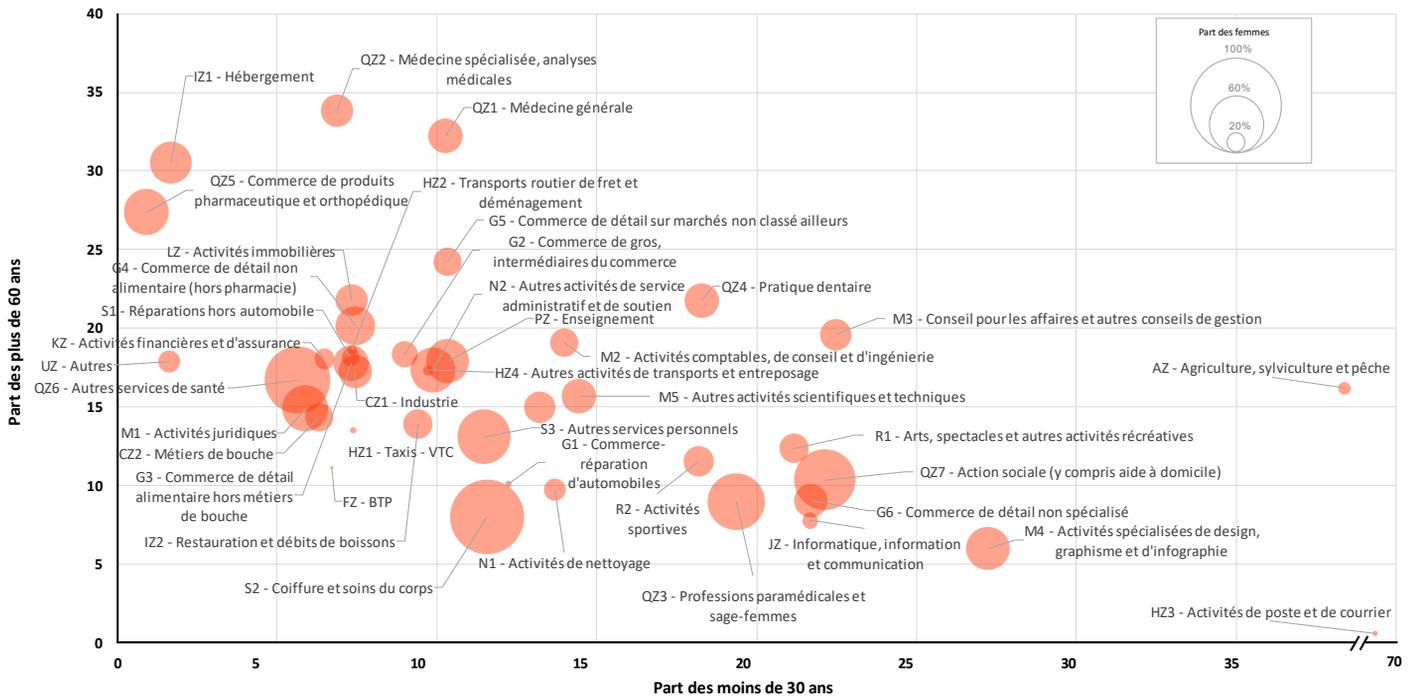
Tableau 3 : Part hommes/femmes et âge moyen selon le statut

2019	Part dans le total (%)		Age moyen (années)		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Ensemble TI	61,7	37,4	45,7	44,7	45,0
TI classiques	62,4	35,8	49,4	47,0	47,9
Auto-entrepreneurs inscrits	60,8	39,2	41,4	42,4	41,8
Auto-entrepreneurs économiquement actifs	57,7	42,3	43,5	43,6	43,6

NB : la somme des parts des hommes et des femmes est inférieure à 100 % compte tenu des informations non renseignées.

Source : Acooss - Urssaf

Graphique 4 : Caractéristiques des secteurs selon le sexe et la tranche d'âge des non-salariés



Note de lecture : L'hébergement est constitué de 1,7 % de moins de 30 ans et de 30,6 % de plus de 60 ans, avec 49,7 % de femmes. Inversement, l'informatique est composée de 21,7 % de moins de 30 ans et de 7,8 % de plus de 60 ans, avec 18,9 % de femmes.

Source : Acooss - Urssaf

Des disparités entre les régions

En 10 ans, le nombre de travailleurs indépendants a progressé dans toutes les régions de la métropole, dans des proportions toutefois différentes. Certaines régions témoignent d'une forte croissance sur la période 2009-2019, supérieure à la moyenne nationale (+ 3,3 % en moyenne annuelle, carte 1-a) : l'Île-de-France (+ 5,3 %), l'Aquitaine (+ 4,1 %), la Corse (+ 3,8 %), Rhône-Alpes (+ 3,7 %) ainsi que l'Alsace (+ 3,6 %). A contrario, en métropole, le Limousin (+ 1,7 %), la Basse Normandie (+ 2,1 %), l'Auvergne (+ 2,2 %), la Bourgogne (+ 2,2 %), Champagne-Ardenne (+ 2,4 %) et la Franche-Comté (+ 2,5 %) ont connu les croissances les plus modérées. Dans les Drom, seule la

Réunion enregistre une croissance positive. Le nombre d'indépendants diminue de 2,5 % en Martinique, de 2,4 % en Guadeloupe et de 0,9 % en Guyane.

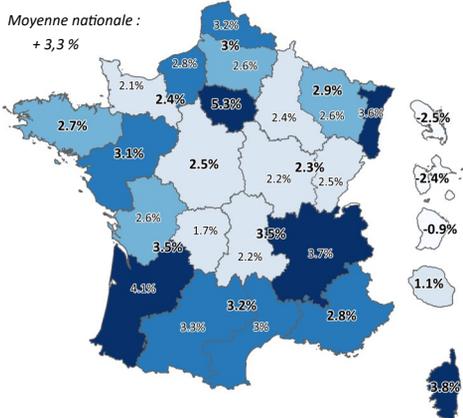
Le développement important, et différencié selon les régions, du dispositif AE explique l'essentiel des évolutions des TI au sein du territoire. Ainsi, les régions qui affichent les plus fortes hausses du nombre de TI sont globalement aussi celles dont la part d'AE figure en 2019 parmi les plus élevées (carte 1-b) : l'Île-de-France (57,7 %), l'Aquitaine (49,0 %) et la Corse (51,9 %). De même, à l'inverse, on retrouve les Drom (entre 13,0 % et 18,3 %), la Basse-Normandie (40,2 %), l'Auvergne (40,2 %) et le Limousin (43,7 %) parmi les régions qui présentent les parts d'AE les

plus faibles. La part d'AE est aussi particulièrement faible en Bretagne (37,8 %). Elle est en revanche plus élevée que la moyenne (47,6 %), dans les régions du sud, à l'instar de l'Aquitaine et la Corse : Provence-Alpes-Côte d'Azur (49,7 %), Languedoc-Roussillon (49,0 %) et Midi-Pyrénées (48,2 %). De façon générale, la présence des AE est plus prononcée dans les régions plus urbaines ou plus touristiques, où les activités scientifiques, techniques et de conseil, les activités de services, les activités culturelles et sportives, de poste et de courrier ont un poids plus important.

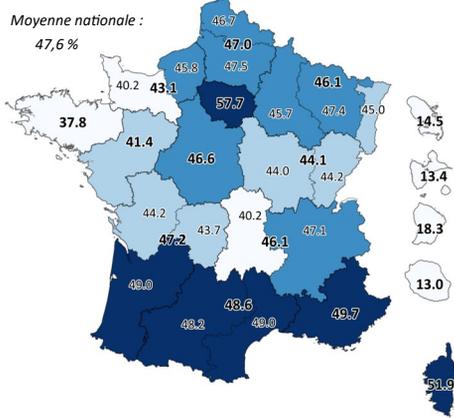
La part des AE économiquement actifs est inférieure à la moyenne nationale (68,4 %) dans les Drom et en Île-de-

Cartes 1 : Évolution du nombre d'indépendants entre 2009 et 2019, part des AE parmi l'ensemble des TI et AE économiquement actifs en 2019

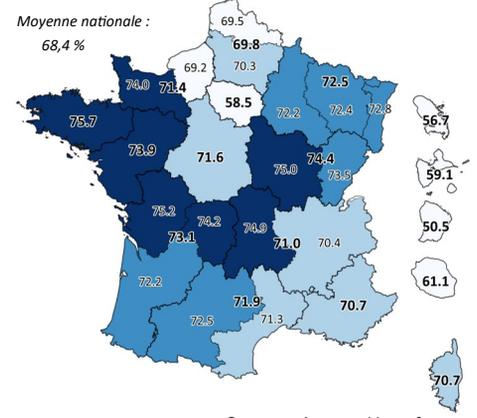
a - Évolution en moyenne annuelle 2009-2019 du nombre d'indépendants



b - Part des auto-entrepreneurs parmi les travailleurs indépendants fin 2019 (en %)



c - Part des auto-entrepreneurs économiquement actifs parmi les inscrits fin 2019 (en %)



Source : Acooss - Urssaf

France (cf. carte 1-c). Dans cette dernière, la part d'AE économiquement actifs est tirée à la baisse par les activités de poste et de courrier, très présents dans cette région et comportant beaucoup d'AE ne dégagant pas encore de chiffre d'affaires (cf. supra).

Le revenu moyen est en hausse sur toute la période

Sur les 10 dernières années (2008-2018) les revenus des travailleurs indépendants classiques se sont accrus de 3,6 % en moyenne annuelle en euros courants (graphique 5 et tableau 4) et 2,5 % en euros constants. Cette évolution est proche de celle des revenus des AE (économiquement actifs) sur la période 2011-2019, qui s'élève à 3,7 % en moyenne annuelle et 2,7 % en euros constants.

Des niveaux de revenu incomparables

Cependant, les niveaux des revenus des deux catégories de TI ne sont pas comparables. En effet, en 2018, le revenu moyen des TI classiques (41 969 euros) est 7,5 fois plus élevé que celui des AE (5 593 euros, tableau 4).

Des distributions de revenu différentes selon le statut

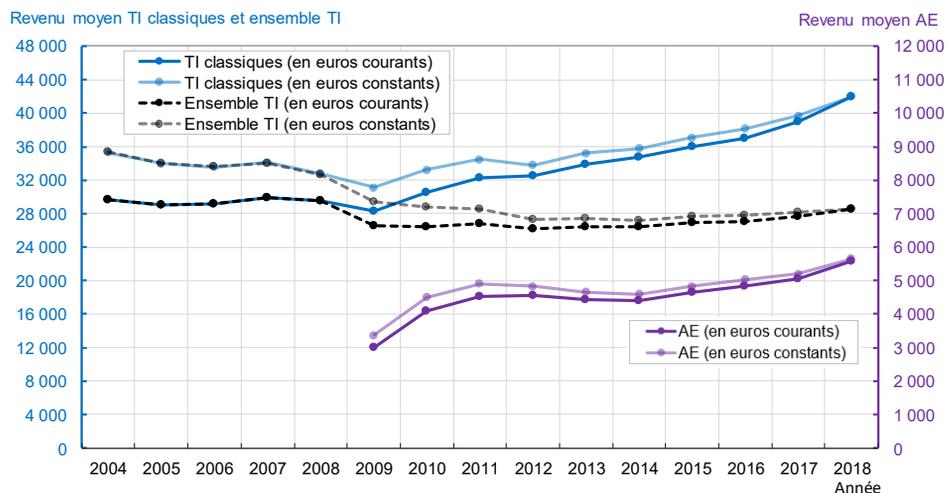
Les distributions de revenus sont aussi très différentes selon le statut (graphiques 6). Les revenus des AE sont notamment beaucoup plus concentrés dans la bas de la distribution, en partie en lien avec la faible ancienneté d'un nombre important d'AE économiquement actifs : en 2019, 23,2 % d'entre eux (et encore inscrits en fin d'année) ont créé leur activité dans l'année. Ainsi, près d'un quart des AE dégagent moins de 1 000 euros de revenus de leur activité et la moitié ne gagne pas plus de 5 000 euros. En comparaison, 90 % des TI classiques perçoivent plus de 5 000 euros de revenus et près de la moitié plus de 35 000 euros. Par ailleurs, un peu plus de 1 % des TI classiques (près de 20 000) déclarent un revenu de plus de 290 000 euros.

Des revenus moyens plus élevés pour les hommes...

Les hommes déclarent en moyenne un revenu supérieur à celui des femmes. En 2018, le revenu moyen des hommes sur l'ensemble des TI est de 31 904 euros

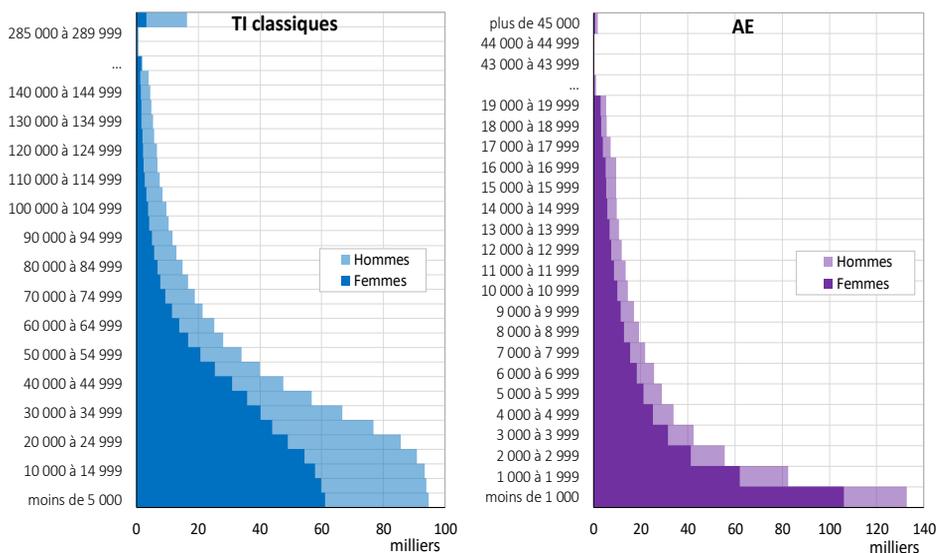
contre 22 561 euros pour les femmes (tableau 5). Parmi les TI classiques, le revenu moyen des hommes atteint 45 745 euros tandis qu'il s'établit à 34 847 euros pour les femmes. Enfin, le revenu moyen des hommes AE s'élève à 5 995 euros, contre 5 040 euros pour les femmes.

Graphique 5 : Revenus moyens des TI classiques et des AE depuis 2004



Source : Acooss - Urssaf

Graphiques 6 : Distribution des revenus 2018 (en €) par sexe des AE et des TI classiques



Source : Acooss - Urssaf

Note de lecture : Parmi les AE, en 2018, 132 852 hommes et 106 205 femmes déclarent un revenu inférieur à 1 000 euros. Parmi les TI classiques, 94 682 hommes et 61 172 femmes déclarent un revenu inférieur à 5 000 euros.

Tableau 4 : Revenu moyen en euros courants

	Revenus moyen (en euros courants)				Evolution annuelle moyenne (en %)	
	2008	2011	2018	2019	2008 / 2018	2011 / 2019
TI classiques	29 537	32 226	41 969	42 934 (p)	3,6	-
dont Artisans et Commerçants	19 913	20 562	27 603	-	3,3	-
dont Professions libérales	51 180	54 444	62 830	-	2,1	-
Auto-entrepreneurs (AE) *	-	4 541	5 593	6 082	-	3,7
dont Artisans et Commerçants	-	3 959	5 007	5 504	-	4,2
dont Professions libérales	-	5 808	6 736	7 196	-	2,7

(p) Données provisoires. Les revenus des TI classiques de 2019, en hausse de 2,3 %, peuvent encore évoluer, en lien notamment avec les régularisations des taxations d'office.

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 5 : Revenus moyens (en euros)

	2018	Total TI	TI classiques	AE
Femmes	22 561	34 847	5 040	
Hommes	31 904	45 745	5 995	
Moins de 30 ans	13 524	28 851	3 969	
Entre 30 et 40 ans	20 543	32 548	6 153	
Entre 40 et 50 ans	30 498	44 037	6 049	
Entre 50 et 60 ans	35 012	46 806	5 795	
Plus de 60 ans	32 276	43 850	5 065	
Ensemble	28 552	41 969	5 593	

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 6 : Évolution des revenus TI classiques et AE par secteur d'activité

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs *							
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Evol. moy. du revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)			Revenu moyen			Evol. moy. du revenu moyen	
					En euros courants	En euros constants							En euros courants	En euros constants
	Niveau 2018	structure	2008	2018	2008/2018	2008/2018	2018	structure	2019	2011	2018	2019	2011/2019	2011/2019
Millions d'euros	%	Euros	Euros	%	%	Millions d'euros	%	millions d'euros	Euros	Euros	Euros	%	%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	243,22	0,3	9 394	13 823	3,9	2,9	11,06	0,2	12,53	3 721	4 808	5 293	4,5	3,5
CZ1 - Industrie	1 870,46	2,4	23 741	33 949	3,6	2,6	231,15	3,7	280,38	3 369	3 871	4 088	2,4	1,5
CZ2 - Métiers de bouche	1 416,72	1,8	21 681	24 800	1,4	0,3	61,59	1,0	72,25	3 290	3 621	4 025	2,6	1,6
F1 - BTP gros-oeuvre	2 263,38	2,9	26 037	30 866	1,7	0,7	297,72	4,8	366,01	5 699	7 648	8 585	5,3	4,2
F2 - BTP travaux d'installation	1 996,01	2,5	26 341	31 549	1,8	0,8	280,99	4,5	352,61	5 923	8 681	9 657	6,3	5,3
F3 - BTP travaux de finition	2 312,73	2,9	24 179	28 967	1,8	0,8	514,38	8,3	626,69	5 933	7 952	8 870	5,2	4,1
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	1 160,68	1,5	22 828	27 459	1,9	0,8	111,96	1,8	136,34	4 634	5 160	5 663	2,5	1,6
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	1 879,36	2,4	24 062	37 804	4,6	3,5	165,63	2,7	217,94	5 144	6 438	7 220	4,3	3,3
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	613,72	0,8	18 169	24 090	2,9	1,8	13,00	0,2	15,31	4 538	4 841	5 294	1,9	1,0
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	2 072,22	2,6	17 557	23 660	3,0	2,0	137,06	2,2	158,16	3 374	3 761	4 119	2,5	1,5
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	86,84	0,1	4 780	7 568	4,7	3,6	89,71	1,5	98,89	1 997	2 185	2 435	2,5	1,5
G6 - Commerce de détail non spécialisé	374,59	0,5	14 423	25 339	5,8	4,7	100,25	1,6	123,69	2 891	3 614	3 937	3,9	2,9
HZ1 - Taxis - VTC	561,33	0,7	15 088	16 254	0,7	-0,3	54,98	0,9	100,69	4 813	5 906	7 884	6,4	5,3
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	501,47	0,6	25 161	32 540	2,6	1,5	7,17	0,1	9,99	4 293	4 142	4 366	0,2	-0,7
HZ3 - Activités de poste et de courrier	11,77	0,0	15 657	21 165	3,1	2,0	32,49	0,5	66,43	4 288	1 393	1 787	-10,4	-11,2
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	165,63	0,2	22 679	31 846	3,5	2,4	10,72	0,2	11,96	4 146	4 509	4 781	1,8	0,8
IZ1 - Hébergement	405,16	0,5	17 890	20 096	1,2	0,1	46,92	0,8	57,20	4 772	6 069	6 505	4,0	3,0
IZ2 - Restauration et débits de boissons	2 341,56	3,0	17 329	21 038	2,0	0,9	129,07	2,1	155,76	4 434	4 914	5 370	2,4	1,4
JZ - Informatique, information et communication	1 304,18	1,6	24 555	44 207	6,1	5,0	275,26	4,5	373,18	5 043	6 930	8 115	6,1	5,1
KZ - Activités financières et d'assurance	2 028,18	2,6	52 714	70 024	2,9	1,8	40,28	0,7	53,69	5 675	7 460	8 273	4,8	3,8
LZ - Activités immobilières	2 255,78	2,8	25 504	37 949	4,1	3,0	130,18	2,1	188,02	5 881	7 371	8 342	4,5	3,5
M1 - Activités juridiques	7 943,98	10,0	97 673	101 950	0,4	-0,6	15,04	0,2	18,43	8 933	13 413	15 699	7,3	6,3
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	3 218,82	4,1	43 947	52 453	1,8	0,7	321,16	5,2	386,43	7 259	8 228	8 691	2,3	1,3
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1 930,76	2,4	29 253	47 291	4,9	3,8	447,30	7,2	563,36	7 595	7 717	8 300	1,1	0,1
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	246,39	0,3	20 505	27 989	3,2	2,1	176,61	2,9	216,39	4 707	6 149	6 610	4,3	3,3
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	1 481,70	1,9	30 860	42 602	3,3	2,2	318,38	5,2	383,58	5 217	6 133	6 529	2,8	1,9
N1 - Activités de nettoyage	351,19	0,4	21 068	31 145	4,0	2,9	173,30	2,8	228,38	3 999	5 330	5 709	4,6	3,6
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	824,60	1,0	20 806	32 633	4,6	3,5	210,63	3,4	256,68	4 584	5 630	6 029	3,5	2,5
PZ - Enseignement	565,72	0,7	17 571	22 876	2,7	1,6	412,88	6,7	469,10	5 003	5 805	5 982	2,3	1,3
QZ1 - Médecine générale	6 206,91	7,8	70 952	81 607	1,4	0,4	0,26	0,0	0,21	7 808	7 752	5 842	-3,6	-4,5
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	6 942,03	8,7	108 220	130 609	1,9	0,8	0,65	0,0	0,78	6 229	6 850	7 969	3,1	2,1
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	9 718,22	12,2	37 328	41 177	1,0	-0,1	74,05	1,2	96,95	6 311	9 666	11 131	7,3	6,3
QZ4 - Pratique dentaire	3 536,76	4,5	91 918	107 687	1,6	0,5	0,06	0,0	0,04	10 034	6 250	5 497	-7,2	-8,1
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	1 997,42	2,5	87 971	81 345	-0,8	-1,8	0,48	0,0	0,61	5 986	6 094	7 294	2,5	1,5
QZ6 - Autres services de santé	537,46	0,7	16 634	22 504	3,1	2,0	301,66	4,9	365,42	3 988	5 441	6 063	5,4	4,4
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	89,66	0,1	16 558	28 875	5,7	4,6	17,31	0,3	22,54	3 514	3 489	3 786	0,9	0,0
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	483,30	0,6	12 193	22 215	6,2	5,1	244,67	4,0	295,42	3 278	4 081	4 378	3,7	2,7
R2 - Activités sportives	331,36	0,4	9 711	13 806	3,6	2,5	179,52	2,9	208,99	4 525	5 364	5 662	2,8	1,9
S1 - Réparations hors automobile	198,84	0,3	13 120	17 093	2,7	1,6	99,43	1,6	113,65	3 462	4 784	5 177	5,2	4,2
S2 - Coiffure et soins du corps	1 034,51	1,3	12 881	16 555	2,5	1,5	252,07	4,1	294,60	3 516	4 655	4 934	4,3	3,3
S3 - Autres services personnels	279,89	0,4	11 862	17 904	4,2	3,1	187,59	3,0	238,20	3 529	4 290	4 346	2,6	1,7
UZ - Autres	5 589,05	7,0	18 932	40 338	7,9	6,7	6,79	0,1	6,45	5 264	6 030	6 551	2,8	1,8
Total	79 373,55	100,0	29 537	41 969	3,6	2,5	6 181,42	100,0	7 643,91	4 541	5 593	6 082	3,7	2,7

* AE avec un chiffre d'affaires positif au moins un trimestre dans l'année

Source : Acoff - Urssaf

... et pour les plus de 50 ans

Parmi l'ensemble des travailleurs indépendants, mais aussi parmi les TI classiques, les 50-60 ans déclarent en moyenne les revenus les plus élevés (respectivement 35 012 et 46 806 euros). Pour les AE, ce sont plutôt les 30-40 ans (tableau 5).

De fortes disparités de revenu moyen entre les secteurs pour les TI classiques ...

Le revenu professionnel est très différent selon les secteurs d'activité et les statuts. Les revenus tirés d'une activité libérale sont globalement plus élevés que ceux issus d'une activité de commerce ou d'artisanat. Ce constat est plus flagrant parmi les TI classiques, puisque le revenu moyen des professions libérales (62 830 euros) est 2,3 fois plus élevé que celui des artisans-commerçants (27 603 euros, tableau 4).

La dispersion des revenus entre secteurs est plus marquée pour les TI classiques que pour les AE (tableau 6, graphique 7). La médecine spécialisée (130 609 euros), la pratique dentaire (107 687 euros) et les activités juridiques (101 950 euros) affichent

des revenus nettement plus élevés que les autres secteurs (graphique 7). Ces activités, ajoutées à celles de la médecine générale et des professions paramédicales, représentent 43,2 % des revenus déclarés en 2018 par l'ensemble des TI classiques.

A l'inverse, les revenus moyens sont plus faibles dans l'artisanat et le commerce avec des dispersions moindres, notamment le commerce de détail sur marchés (7 568 euros), les taxis (16 254 euros) et la coiffure et les soins du corps (16 555 euros).

... et des disparités moins prononcées pour les AE

Comme pour les TI classiques, les AE exerçant une profession libérale ont un revenu moyen plus élevé que les artisans-commerçants : 6 736 euros contre 5 007 euros. La disparité moins prononcée entre les secteurs est notamment liée au plafonnement des revenus associé au dispositif AE.

Les activités juridiques (13 413 euros), les professions paramédicales et sages femmes (9 666 euros) ainsi que les activités comptables (8 230 euros) sont les sec-

teurs qui affichent les revenus moyens d'AE les plus élevés en 2018.

A l'opposé, les revenus moyens sont les plus faibles dans les activités de postes et de courrier (1 394 euros), le commerce de détail sur marchés (2 187 euros) ou encore l'action sociale (3 490 euros).

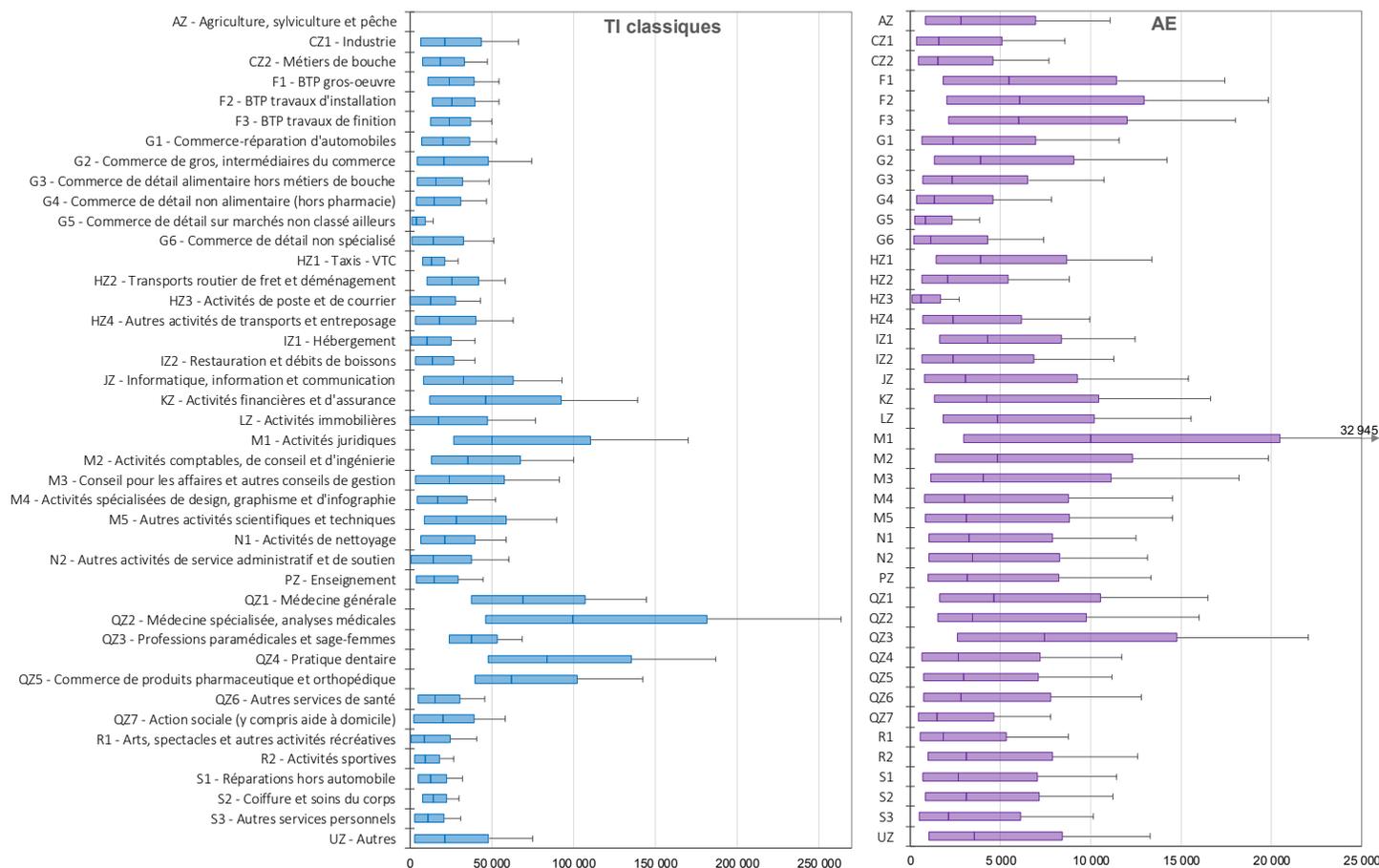
Les revenus déclarés en 2018 par les activités comptables, du BTP, du conseil et de l'enseignement représentent 38,6 % de l'ensemble des revenus des AE.

Des écarts de revenu au sein même des secteurs

Au-delà des disparités de revenus entre les secteurs, il existe des disparités à l'intérieur des secteurs (graphique 7).

De manière générale, les revenus des TI classiques sont plus hétérogènes au sein des secteurs que ceux des AE. Les disparités sont en particulier très marquées dans les secteurs de la médecine, des activités juridiques et celui des activités financières, liées notamment à la multiplicité des métiers qui les composent (notaire et avocat par exemple).

Graphique 7 : Indicateurs de dispersion des revenus en 2018 pour les TI classiques et les AE



Source : ACOSS-Urssaf

Note de lecture : Pour le secteur HZ1 - Taxis - VTC, le 1er quartile se situe à 7 479 euros, tel que 25 % des TI classiques de ce secteur gagnent moins de ce montant et 75 % ont un revenu supérieur. Le revenu médian dans ce secteur s'élève à 13 029 euros. Le 3ème quartile, désigné par la borne supérieure du rectangle, indique que 25 % des TI classiques de ce secteur gagnent au-delà de 21 177 euros. Enfin, le point le plus à droite représente le dernier décile, dont le montant est à 32 320 euros pour le secteur des taxis-VTC. Il indique que 10 % des TI classiques ont un revenu supérieur à ce montant.

A l'inverse, les revenus sont moins dispersés dans les secteurs à plus bas revenu, notamment dans les services aux personnes, les réparations hors automobile, les taxis ou les activités sportives.

Des secteurs au revenu moyen particulièrement dynamique

Le revenu moyen des TI classiques a augmenté sur un rythme annuel de 3,6 % entre 2008 et 2018 (tableau 4). Les plus fortes hausses concernent les secteurs des arts et du spectacle (+ 6,2 %), l'informatique (+ 6,1 %) et le commerce de détail non spécialisé (+ 5,8 %).

Sur la période 2011 à 2019, le revenu moyen des AE a augmenté sur un rythme annuel similaire (+ 3,7 %). Les secteurs ayant connu une forte croissance durant cette période sont les professions paramédicales et sages-femmes (+ 7,3 %), les activités juridiques (+ 7,3 %) et les taxi-VTC (+ 6,4 %).

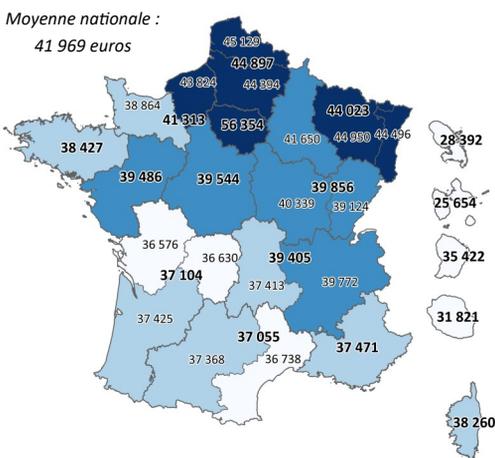
Des revenus plus élevés au nord de la France pour les TI classiques

Le revenu moyen annuel des TI classiques (41 969 euros) présente de fortes disparités du nord au sud de la Métropole. L'Île-de-France est en tête avec un revenu annuel de 56 354 euros, suivi des Hauts-de-France, du Grand-Est et de la Normandie. Plus on descend vers le sud et plus les revenus baissent pour s'établir autour de 37 055 euros en Occitanie. L'écart entre le nord et le sud atteint près de 20 000 euros. Le revenu moyen dans les Drom est quant à lui de l'ordre de 30 000 euros. En Île-de-France, les activités les plus rémunératrices telles que les activités scientifiques, techniques, juridiques et de conseil, sont fortement sur-représentées. Ces activités sont également très présentes dans le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace. Plus largement, dans les Hauts-de-France et le Grand-Est, le niveau de revenu s'explique aussi en partie par une sur-représentation des activités financières et d'assurances, de certaines activités de santé ainsi qu'une sous-représentation des activités générant des revenus plus faibles tels que la construction ou encore l'hébergement et la restauration pour les seules Alsace et Lorraine.

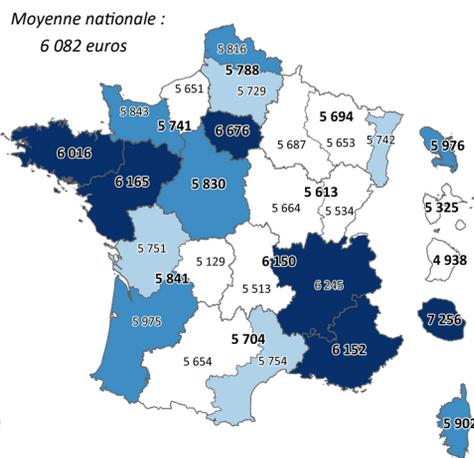
Globalement dans les Drom, le secteur du transport et de l'entreposage, les activités de service administratif et de soutien et le commerce, moins rémunérateurs, sont sur-représentés par rapport à la Métropole. A l'inverse, les secteurs à fort revenu tels que les secteurs de la santé et ceux des activités financières et d'assurance sont beaucoup moins présents sur leur territoire.

Cartes 2 : Revenus moyens et évolutions du revenu des TI classiques et des auto-entrepreneurs

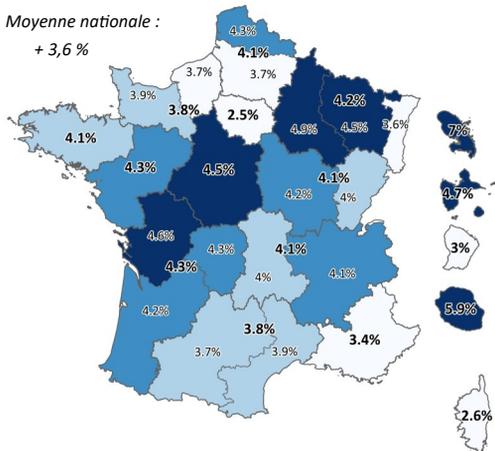
a - Revenus moyens 2018 des TI classiques



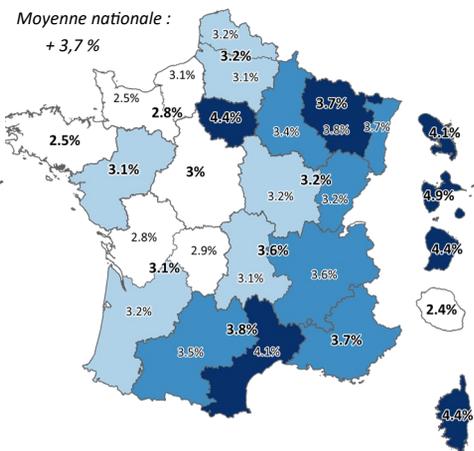
b - Revenus moyens 2019 des AE économiquement actifs



c - Évolution en moyenne annuelle 2008-2018 du revenu moyen des TI classiques



d - Évolution en moyenne annuelle 2011-2019 du revenu moyen des AE économiquement actifs



Source : Acooss - Urssaf

Depuis 2008, le revenu des TI classiques a augmenté dans toutes les régions avec des évolutions annuelles moyennes s'étageant entre 2,5 % en Île-de-France et 7,0 % en Guadeloupe (carte 2-c). Avec cette dernière, la Martinique, la Réunion et Champagne-Ardenne affichent une progression au moins égale à 4,7 % en moyenne annuelle. La Corse et la Guyane ont, comme l'Île-de-France des évolutions annuelles moyennes qui ne dépassent pas 3,0 %.

Des écarts de revenus moins importants pour les auto-entrepreneurs

Dans les Drom, le revenu moyen annuel des AE varie entre 4 938 euros en Guyane et 7 256 euros à la Réunion. En Métropole, l'écart est plus resserré allant de 5 129 euros dans le Limousin à 6 676 euros en Île-de-France. Dans celle-ci, les activités comptables et de conseil ainsi que les activités d'information et de communication, plus rémunératrices, tirent le revenu des AE vers le haut. C'est également le cas pour la Bretagne, les Pays de la Loire, les régions Paca et Rhône-Alpes.

En Paca, le secteur de la construction contribue également à élever les revenus des AE. A l'inverse, dans ces régions, le commerce –secteur où les revenus AE sont assez faibles, à l'exception du commerce de gros – est relativement moins représenté.

Depuis 2011, les revenus des AE augmentent plus fortement dans les régions allant du Grand-Est au pourtour méditerranéen, en Île-de-France et dans les Drom alors que la croissance est plus modérée sur la moitié ouest.

Steven LAUDE

Floriane LEGRAND

Acooss – Département des études statistiques et de l'animation du réseau

Pascal ROLLAND

Urssaf Auvergne

Sonia ROLLOT

Urssaf Nord - Pas-de-Calais

hommes (6,7 %) et les femmes (6,4 %). L'âge n'est pas non plus déterminant pour la polyactivité des TI classiques. Les tranches d'âge 30-39 et 40-49 ans atteignent 7,1 % de polyactifs. Comme pour les AE, on observe une polyactivité moins fréquente chez les plus de 60 ans, en lien avec le possible cumul emploi-retraite. Contrairement aux AE, la part de TI classiques également salariés en fin d'année est quasi-identique entre les groupes professionnels.

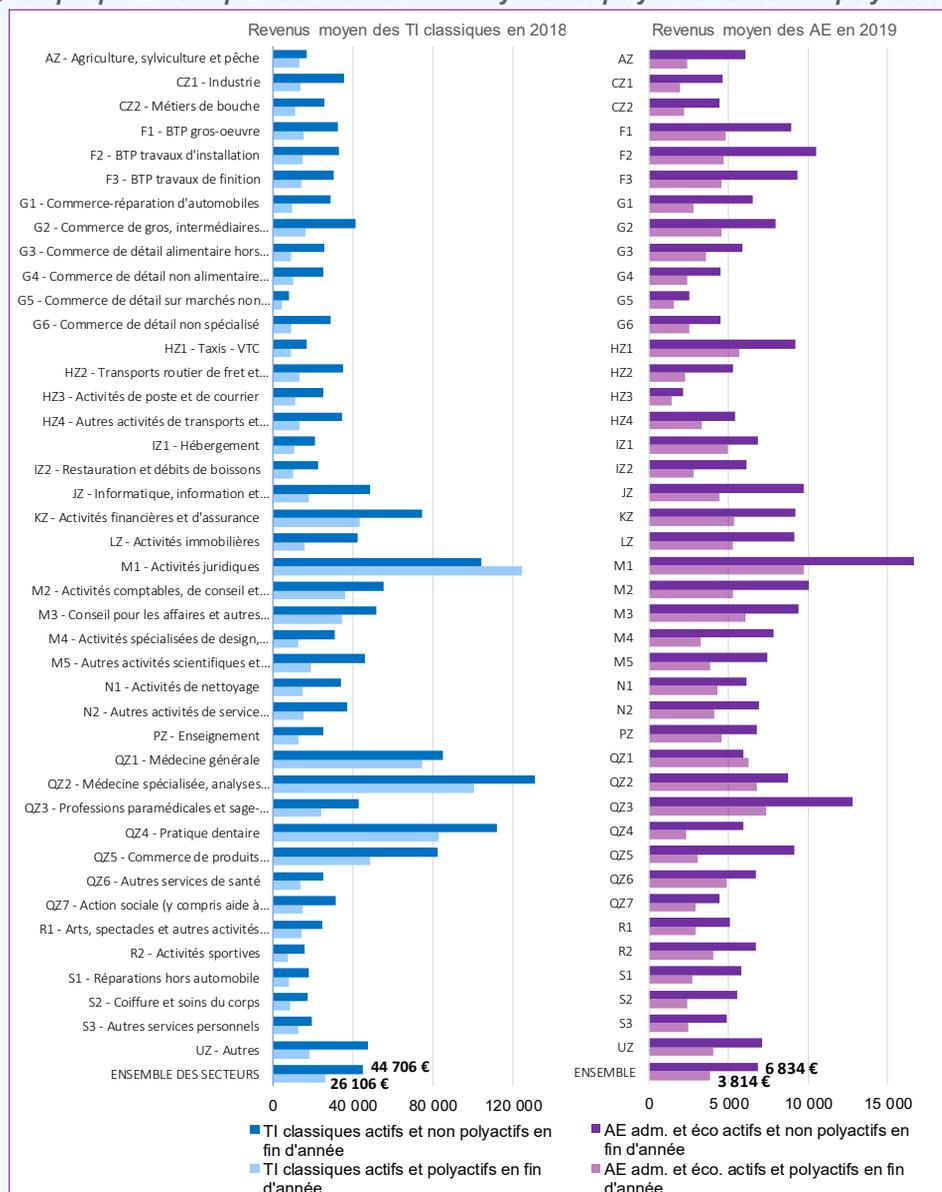
L'importance de la polyactivité dépend des secteurs d'activité

L'hétérogénéité de la polyactivité selon le statut se retrouve au sein d'un même secteur d'activité (graphique A). Les activités de poste et de courrier, regroupant notamment les services de livraison de repas à domicile, est le secteur avec la part de polyactifs la plus importante, quel que soit le statut. Ce secteur compte plus de 32 % d'AE aussi salariés du secteur privé et 23 % parmi les TI classiques. Au contraire, le secteur du BTP - travaux de finition regroupe peu de polyactifs parmi les AE (7 %), ainsi que parmi les TI classiques (3 %). Dans le secteur des taxis-VTC, 3 % des TI classiques sont polyactifs quand près de 28 % des AE le sont. Les premiers exercent majoritairement une activité de taxi, impliquant l'achat d'une licence, tandis que les seconds exercent plutôt une activité de VTC, pour lesquels une carte professionnelle est requise, plus propice au cumul avec une autre activité. Pour certains métiers réglementés, tels que les avocats (inclus dans le secteur « Activités juridiques »), le cumul d'une activité indépendante et salariée dans la même profession est interdit. Cette restriction peut expliquer le peu de TI classiques polyactifs (2 %) dans ce secteur.

Le revenu des AE polyactifs est nettement moins élevé que celui des non polyactifs...

Les revenus moyens issus de l'activité indépendante des polyactifs sont deux fois moins élevés que ceux des non-salariés n'exerçant pas d'activité salariée dans le secteur privé (graphique B). Parmi les AE, les non polyactifs gagnent en moyenne 1,8 fois plus que les polyactifs (6 834 euros contre 3 814 euros). L'écart est plus important dans certains secteurs

Graphique B : Comparaison des revenus moyens des polyactifs et des non-polyactifs



Source : Acoff - Urssaf

comme celui de la coiffure et soins du corps, où les non polyactifs gagnent en moyenne près de 5 600 euros quand les polyactifs gagnent autour de 2 400 euros par an, soit un ratio de 2,3. A l'inverse, le secteur des activités de poste et de courrier dont les revenus sont faibles, la différence est moindre, en moyenne les non polyactifs ont un revenu 1,5 fois plus important que les polyactifs.

...comme pour les travailleurs indépendants classiques

Pour les TI classiques, le revenu moyen de l'activité indépendante pour les non polyactifs en fin d'année s'élève à 44 706 euros contre 26 106 euros pour

les polyactifs, soit un ratio de 1,7. Les ratios les plus importants s'observent dans le commerce de détail non spécialisé, la réparation automobile (3,0) et le commerce de détail alimentaire (2,8). Le secteur des activités juridiques fait figure d'exception puisque les non polyactifs gagnent en moyenne moins que les polyactifs en fin d'année. Dans ce secteur, beaucoup cumulent avec une activité d'enseignement (près de 60 % des polyactifs), essentiellement dans le supérieur. Cette seconde activité demande plus d'expérience et est donc exercée par des professionnels plus âgés et mieux rémunérés.

Encadré 2 : sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants et non des individus** (encadré 1). En 2019, 38 000 individus ont plus d'un compte.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales (y compris professions médicales conventionnées, tableau B).

Tableau B : Effectifs d'indépendants actifs fin 2019 par statut

2019 (en milliers)	Ensemble des TI	TI clas- sique	AE
Artisans	1 078	493	585
Commerçants	1 177	615	563
Professions libérales non réglementées	265	13	252
Professions libérales	753	442	311
Praticiens et auxiliaires médicaux	322	322	-
Total	3 274	1 563	1 711

Source : Acooss-Urssaf

Néanmoins, selon les publications, le périmètre d'analyse peut être amené à changer. Par exemple, la publication *l'Essentiel des TI* n'inclut pas les praticiens et auxiliaires médicaux (cf. encadré 1).

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou la SSI, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les AE déclarent un chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre. C'est sur cette base que se calculent les cotisations sociales. Le statut permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité (tableau C). Ils ont également la possibilité, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de bénéficier de l'option de versement libératoire de l'impôt sur le revenu

Tableau C : Taux de cotisations sociales des AE en 2019 (en %)

	Prélèvement social forfaitaire*	Impôt sur le revenu
Vente de marchandises	12,8	1,0
Presta. de services commer- ciales ou artisanales	22,0	1,7
Autres prestations de services relevant de la SSI	22,0	2,2
Activités libérales relevant de la CIPAV	22,0	2,2

*Le prélèvement social forfaitaire concerne : l'assurance maladie-maternité, les indemnités journalières (excepté pour les professions libérales), la CSG/CRDS, les allocations familiales, la retraite de base, la retraite complémentaire obligatoire et l'invalidité-décès. (tableau C).

Les AE sont redevables de cotisations sociales auxquelles s'ajoutent la CFP et la taxe pour frais

de Chambre de Commerce et d'Industrie ou de Chambre de métiers (taux spécifiques). Par ailleurs, les AE peuvent bénéficier de l'ACRE (Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) pour une durée de 3 ans jusqu'en 2019. Ils disposent alors de taux spécifiques moindre pour le calcul des cotisations et contributions sociales, sous conditions d'exigibilité.

En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires sont doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (Acooss Stat bilan n°289 - juillet 2019). Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (tableau D).

Tableau D : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2019

	Régime de la auto- entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 170 000 €	Jusqu'à 91 000 €
Prestations de services	Jusqu'à 70 000 €	Jusqu'à 35 200 €

Source : Acooss-Urssaf

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE perdent automatiquement le bénéfice de ce régime. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019, qui auraient dû être opérées au 1^{er} semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Le nombre d'AE qui auraient dû être radiés est estimé à 95 000 (cf. page 1).

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité (34% pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente).

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité. Cependant, au sens de la protection sociale, la forme juridique choisie lors de la création conditionne l'appartenance au régime des indépendants. La protection sociale pour les indépendants est ouverte notamment aux entreprises individuelles (ou EIRL), aux gérants majoritaires de SARL. Les dirigeants de société (SAS, SA,...) ne sont pas inclus dans le périmètre social des TI.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu dans la déclaration sociale des indépendants (DSI). Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations. **Pour les analyses sur les revenus des TI classiques, il n'est pas tenu compte des taxations d'office.** Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale). Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

Comme pour les AE, les TI classiques sont également redevables de la CFP, d'un montant fixe selon le groupe professionnel. Par ailleurs, ils sont aussi éligibles à l'ACRE.

Les données mobilisées

La base TI de l'Acooss et des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Elle est alimentée par des extractions mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31 mai 2020.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr. Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

Depuis 2018, les professions libérales nouvellement inscrites cotisent au taux des commerçants quand elles sont non réglementées et sont classées comme commerçants. Elles ont été réintégréées dans la population des PL au sens économique du terme pour cette publication (tableau B).

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un TI ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.

Open.urssaf Découvrez l'espace open data sur le portail open.urssaf.fr

Pour approfondir...

- « Les micro-entrepreneurs fin décembre 2019 », *Acooss Stat* n°310, Acooss, juillet 2020.

- « Les micro-entrepreneurs en 2018 : un nouvel élan qui confirme l'attractivité du dispositif », *Acooss Stat* n°289, Acooss, juillet 2019.

Les publications de l'Acooss et celles des Urssaf sont disponibles, dès le jour de leur parution, sur le site acoss.fr - rubrique Observatoire économique. Des données plus détaillées sont également à disposition sur open.urssaf.fr.